

Liberté Égalité Fraternité

27 NOVEMBRE 2025

2ème rencontre nationale des formateurs internes occasionnels (FIO) du MTEATTVL

Direction des ressources humaines 1 27/11/2025



Liberté Égalité Fraternité

LISA SUTTO

Adjointe à la cheffe du bureau FORCQ2 Direction des ressources humaines Secrétariat général

27 novembre 2025 2ème rencontre nationale des formateurs internes occasionnels du MTEATTVL

MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT

Libert

Programme de la journée

Matinée (10h-12h)

De 10h à 11h15 : Actualités de la politique de formation du ministère

- Ouverture par Anne DEBAR, directrice des ressources humaines du pôle ministériel : le rôle et la place des formateurs internes (FIO) dans la politique de formation du pôle ministériel
- Présentation de la nouvelle Charte FIO par Pierre ROUX, sous-directeur de FORCQ et directeur du CMVRH
- Intervention de Jean VERMOT, adjoint à la haute fonctionnaire à l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations
- Intervention de Bernard EVEN, Référent laïcité du pôle ministériel

De 11h15 à 12h : Les outils numériques en formation

• Présentation par Niriaina RASOAVA de la direction du numérique

De 12h à 14h : Pause déjeuner

Après-midi (14h-16h15)

De 14h à 16h : Conférence sur l'art oratoire pour enrichir vos pratiques pédagogiques « Savoir transmettre : prise de parole & animation »

Conférence animée par Albane DEVOUGE (ARRC)

De 16h à 16h15 : Clôture de la journée par Émilie MERLEN, adjointe au sous-directeur de FORCQ



Liberté Égalité Fraternité

Anne DEBAR

Directrice des ressources humaines du pôle ministériel

27 novembre 2025
2ème rencontre nationale des formateurs internes occasionnels du MTEATTVL



Liberté Égalité Fraternité

PIERRE ROUX

Sous-directeur FORCQ et directeur du CMVRH
Direction des ressources humaines
Secrétariat général

27 novembre 2025
2ème rencontre nationale des formateurs internes occasionnels du MTEATTVL



LA NOUVELLE « CHARTE FIO »

MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT
Librit
Librit

MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT



La Charte FIO est disponible sur le portail intranet national du pôle ministériel, l'espace Formation, rubrique « Être formateur » :

<u>https://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/charte-des-formateurs-internes-occasionnels-a21262.html?id_rub=2373</u>)

Toutes les réponses à vos questions relatives aux conditions d'exercices et à la gestion des FIO posées lors de la Journée nationale FIO 2024 sont consultables via le Bnum :

https://bnum.din.gouv.fr/mdrive/index.php/s/N4x8ezmBLqC7iLb

MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT
Librit

1. Pourquoi une Charte FIO

L'élaboration d'un document unique réunissant toutes les règles de gestion de nos formateurs internes :

- rentre dans le cadre de la stratégie de mobilisation des Formateurs internes occasionnels (FIO) portée par FORCQ
- répond à un besoin important de clarification des règles exprimé à la fois par les services, les agents et les opérateurs de formation (notamment lors de la journée nationale FIO de 2024).
- a vocation à synthétiser les règles existantes, les préciser et définir des modalités d'application homogènes, sur des sujets comme : nombre maxi jours/an, modalités d'exercice des activités de formation (temps de travail/en dehors du temps de travail), rémunération et indemnisation des frais de déplacement...)

MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT
Librit
Librit
France

2. Principes d'élaboration

Construction du document à partir de l'ensemble des textes réglementaires existants : consolidation des règles, harmonisation et explications des pratiques, exemples concrets et cas d'usage.

Cadre réglementaire de référence:

- Décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 (rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation ou de recrutement)
- Arrêté du 4 octobre 2011 (rémunération des agents publics et des personnes participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement pour le ministère de l'écologie)
- Circulaire du 23 mars 2012 (rémunération des agents publics et des personnes participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement pour le ministère de l'écologie)

Un travail de plusieurs mois, afin de consulter l'ensemble des services concernés et réaliser les analyses juridiques nécessaires avec la DAJ (autour notamment de la notion d'activité accessoire et des conditions d'exercice d'une activité accessoire)



3. Principes et cadre d'exercice des activités de formation

La Charte précise les conditions d'exercice d'une activité de formation en distinguant entre deux cas de figure possibles

principa

l'activité

de

accessoires



périmètre: agents mentionnés à l'art. 1 du décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 activité exercée en "interne" pas soumis aux règles cumul d'activité (l'agent n'a pas besoin de demander une autorisation de cumul d'activités) peut être exercée sur le temps de travail (avec autorisation hiérarchique) l'agent exerce sous l'autorité de son employeur et bénéfice de la protection, des moyens et des remboursements de son service comme sur son temps de travail normal

rélève du cadre du CGFP (code général de la accessoires exercées fonction publique) service activité exercée en dehors de son temps de travail règles cumul d'activité (l'agent doit demander une autorisation de cumul ehors d'activités) activités rémunérées par l'organisme qui en Activités ਰ bénéficie, mais pas par le service d'affectation de l'agent l'agent ne bénéficie pas de la protection fonctionnelle et des moyens alloués au

service

MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT
Librit
Librit
Librit
Librit
Egglitt
Librit

Précisons sur le périmètre :

Le périmètre couvert par la Charte FIO concerne uniquement les « activités accessoires de formation », pas les activités de formation assurées par des agents en situation de cumul d'activité.

Par soucis de clarté, la Charte rappelle néanmoins les principes concernant le « cumul d'activité » relatifs à la rémunération, la prise en charge de la responsabilité juridique et des frais de déplacement, pour répondre à des nombreuses questions soulevées par les agents.



4. Contenu de la Charte

La Charte se compose de 3 parties:

- I. Le FIO: profil et cadre d'exercice
- II. Modalités de recrutement et d'intervention d'un formateur interne occasionnel
- III. Politique de rémunération et de remboursement des frais de mission d'un formateur interne occasionnel



I. Cadre d'exercice

- Les activités d'un FIO: ingénierie pédagogique, préparation de l'animation de sessions de formation en présentiel ou à distance, animation de sessions de formation en présentiel ou à distance, correction de copies et participation à des jurys blancs
- Volume d'interventions : maxi 15 jours /an
- Dispositifs d'accompagnement des FIO
- Valorisation de l'activité de FIO

MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT
Libert

II. Modalités de recrutement

En uniformisant les procédures de candidature et de recrutement des FIO pour l'ensemble du pôle ministériel, la Charte garantit un fonctionnement plus lisible et équitable, via notamment :

- 1 dossier de candidature unique et la mise en place d'une démarche dématérialisée (via démarches simplifiées) à venir
- 1 dossier d'activité harmonisé

Cette partie détaille également les dispositions spécifiques relatives à l'exercice d'une activité de FIO en cas de mutation de poste ou suite au départ à la retraite.

III. Rémunération et remboursement des frais

- Critères d'éligibilité à la rémunération : agent public en activité ou retraité, activité accessoire et interne, formation de fonctionnaires ou agents contractuels pour le compte de l'Etat et de ses établissements publics
- · Cas général:
 - Initiation/sensibilisation et PEC: 15€/h
 - Spécificité PEC : forfait de coordination de 30€ (=2h)
 - Approfondissement ou expertise : 25€/h
 - Coefficient de 1,5 pour la préparation de l'animation
- Cas spécifiques : binômes, fils rouges, ...





Fraternité

demarches-simplifiees.fr

Je souhaite devenir formateur interne occasionnel (FIO) pour les ministères de la transition écologique, de l'aménagement du territoire, des transports, de la ville et du logement

Le groupe de travail « Viviers » (FORCQ/CMVRH) met en place (phase de tests) :

- Une démarche commune pour tous les FIO
- Dépôt des candidatures sur la plateforme « Démarches-simplifiées.fr » + CV + engagements du FIO et du responsable hiérarchique (modèle téléchargeable)
- Le FIO exprime son choix sur un domaine « métiers » ou un domaine « transverses » (menu déroulant) sur lequel il souhaite intervenir
- Principe de routage de la candidature aux chefs de file du domaine choisi (agents FORCQ/CMVRH) pour instruction au regard du profil du candidat et des besoins en formation recensés

Objectifs de la démarche simplifiée :

- Recueillir des candidatures de FIO pour densifier les viviers actuels
- Élargir le périmètre de recrutement
- Créer des campagnes de recrutement ciblées



Merci de votre attention



Liberté Égalité Fraternité

JEAN VERMOT

Adjoint à la haute fonctionnaire à l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations

HFED

27 novembre 2025
2ème rencontre nationale des formateurs internes occasionnels du MTEATTVL



MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSPORTS VILLE ET LOGEMENT

Liberté Égalité Fraternité







Égalité Fraternité



FORMATION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES HAINES ET POUR L'ÉGALITÉ ET LA DIVERSITÉ

JEAN VERMOT, ADJOINT DE LA HAUTE FONCTIONNAIRE À L'EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET À LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES HAINES

JOURNÉE NATIONALE DES FIO, 27 NOVEMBRE 2025

SG/DRH 20



1. Le protocole de lutte contre les discriminations

objectif: **prévenir et lutter** contre toutes les formes de discriminations et de haines s'articule avec

le protocole d'accord ministériel sur l'égalité professionnelle le protocole sur le handicap la charte LGBT+.

26 critères de discriminations légaux

Des **priorités** liées aux remontées agents via le baromètre social :

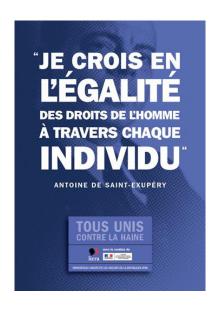
le sexe, l'âge, l'appartenance syndicale, les origines et l'apparence physique

Complété par l'orientation sexuelle et l'identité de genre

SG/DRH 21

MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT

Liberté Égalité Fraternité







1. Le protocole de lutte contre les discriminations

Un préambule programmatique avec des objectifs :

« **Prévenir et lutter** contre toutes les formes de discriminations et de haines (LDH)

Favoriser les échanges et la montée en compétence,

susciter des initiatives,

identifier des mesures correctrices

Garantir le respect des valeurs républicaines (égalité...) et des droits

Favoriser des environnements de travail attractifs et inclusifs, ouverts à toutes les différences et prévenir les situations déviantes,

Créer les conditions permettant de libérer la parole et corriger les situations de discrimination constatées

Renforcer l'attractivité... et le collectif de travail avec des profils... variés. »

SG/DRH 23



1. Le protocole

6 axes

- 1. Prévenir les discriminations et les haines
- 2. Développer des environnements de travail ouverts aux différences et adaptables
- 3. Agir sur les processus RH
- 4. Focus sur les risques signalés par les agents : 5 critères prioritaires
- 5. Renforcer **l'identification des cas et le traitement adapté** des signalements
- **6. Piloter** l'action et développer les outils de connaissances sur le domaine

37 actions





1. Le protocole

3 actions formation

- Implication des formateurs internes et externes : qui doivent se former à l'égalité et à la diversité et signer un engagement sur ces sujets, cf les dispositions du contrat d'engagement
- 2. Formation de 100 % des encadrants (1h30 : intégrer la diversité dans son management)
- 1. Plan de formation (FORCQ-HFED-CMVRH), création, déploiement et mise en œuvre



1. Le protocole de lutte contre les discriminations

1 constat:

« égalité de traitement et lutte contre les discriminations et les haines pas automatique

des processus qui doivent être assurés au quotidien, vérifiés et confortés avec régularité »

1 devoir d'exemplarité : actes managériaux, relations de travail et relations aux usagers

1 rappel : ne pas discriminer est un principe de droit et une responsabilité collective

1 nécessité : lutter contre les comportements d'hostilité, ... de dévalorisation, les propos ou attitudes de rejet individuel ou collectif ou toute autre forme de haine »

SG/DRH 26



La charte d'engagement avec l'Autre Cercle

En mai 2024, la charte LGBT+ de l'association l'Autre Cercle signée par les ministres

trois ans

un plan d'action:

des mesures en ressources humaines des actions de formation, de sensibilisation et de communication.

Objectifs:

garantir une véritable égalité des droits, soutenir les victimes de discriminations ou agressions LBGTphobes, évaluer les progrès réalisés partager les meilleures pratiques... MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT

Libert

Libert

Abbert

Abber





2. Etre formateur, une exemplarité nécessaire

Etre conscient de ses propres biais cognitifs

Distribuer la parole et les regards de façon équilibrée





SG/DRH 29







Les illustrations sont-elles neutres?

Offrir un panel représentatif de la diversité des agents (hommes et femmes, personnes racisées, en situation de handicap, apparence physique)

Eviter les représentations stéréotypées : homme Manager et femme secrétaire...

SG/DRH 31 27/11/2025



Se former (Mentor, CVRH)



SG/DRH 32 27/11/2025

MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSPORTS VILLE ET LOGEMENT

Du validisme ordinaire et des bonnes pratiques





















https://www.sojadis.com/le-validisme-ce-mot-un-peu-flou-pour-parler-de-discrimination/



S'informer : l'intranet, les pages HFED

/https://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/egalite-diversite-et-non-discrimination-r2395.html

SG/DRH 34 27/11/2025

MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT
Libert
Libert
Libert
Libert
Libert
Libert

Tolérance zéro aux ambiances discriminantes, haineuses, moqueuses, harcelantes, racistes, sexistes, homophobes, transphobes, validistes...

Ne pas banaliser les remarques déplacées même sous couvert d'humour:

- . Interrompre la séance pour rappeler les règles
- . Faire réaliser le caractère sexiste, raciste...
- . Expliquer que ce n'est pas tolérable et un délit





La plate-forme de signalement et d'écoute

Plateforme de signalement et d'écoute

Un prestataire: Concept RSE depuis janvier 2024

3 moyens d'accès :

 $\label{thm:continuous} \textbf{Une adresse mel: signalement.} \textbf{discrim@developpement-durable.gouv.fr}$

Un numéro de téléphone : 09 74 76 72 23

un site internet : https://conceptrse.fr/signalement-me

Code employeur: 2030

Avec garantie d'anonymat et de confidentialité





Merci pour votre attention



Bernard EVEN

Référent laïcité du pôle ministériel

27 novembre 2025
2ème rencontre nationale des formateurs internes occasionnels du MTEATTVL

Direction des ressources humaines

MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT
Libert
Libert
Libert
Libert

COMMUNICATION

Journée annuelle de la laïcité - 120^e anniversaire

Colloque historique du 5 décembre 2025

« La loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, pierre angulaire de la laïcité en France »

Invité d'honneur: Michel WINOCK, Professeur émérite à l'Université de Paris VIII et à l'Institut d'études politiques de Paris, spécialiste de l'histoire politique et intellectuelle de la France, Fondateur de la collection *Points histoire* aux Éditions du Seuil et de la revue *L'Histoire*, qui présentera la réforme de 1905.

Article L 124-3 du Code de la fonction publique : « Le référent laïcité est chargé (...) d'organiser une journée de la laïcité le 9 décembre de chaque année ».

La journée annuelle de la laïcité du 9 décembre 2025, 120e anniversaire de la loi « concernant la séparation des Églises et de l'État », sera célébrée au sein du pôle ministériel de la transition écologique, de la biodiversité, de la mer et de la pêche et des négociations internationales sur le climat et la nature, à travers l'organisation par le référent laïcité ministériel d'un colloque historique, qui se déroulera le vendredi 5 décembre 2025, à l'administration centrale du ministère, Grande Arche de La Défense - Paroi sud / Tour Sequoia, salle Ségur, 92055 La Défense, de 9h30 à 13h. Ce colloque sera filmé et diffusé au sein du réseau du pôle ministériel et des établissements publics rattachés, en direct et en replay.

MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT

Libert
Libert
Libert
Libert
Libert
Libert
Libert

« Le 120^e anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, pierre angulaire de la laïcité en France »

Ouverture du colloque par Guillaume LEFORESTIER, Secrétaire général du pôle ministériel de la transition écologique et Bernard EVEN, référent laïcité: La laïcité en France est une notion complexe, souvent mal comprise, qui synthétise plusieurs principes complémentaires: la liberté de religion et de culte, l'égalité entre les cultes, la séparation entre les Eglises et l'Etat, la neutralité des services publics... La présentation de ce concept et de son évolution, à travers une approche historique allant de la chute de la monarchie, aux deux vagues de laïcisation de la société française durant la Révolution et la IIIe République, jusqu'à la période récente, permet d'éclairer ses différentes facettes et les enjeux contemporains.

<u>Première partie : De la Révolution française à l'installation de la IIIe République (1789-</u> 1879) :

« La Révolution, l'un des moments fondateurs d'une laïcité à la française (1789-1799) », par Hervé LEUWERS, professeur d'histoire moderne et de la Révolution française à l'Université de Lille.

« Organiser et contrôler les cultes après la Révolution : le régime concordataire français (1801-1879) », par Jean-Pierre CHANTIN, membre du laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (LARHRA), - Unité mixte de recherche commune à l'université Lumière Lyon-II, à l'université Jean-Moulin Lyon-III, à l'université Grenoble-Alpes, à l'École normale supérieure de Lyon et au CNRS.

MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT

Libert

Liber

<u>Deuxième partie: De 1880 « au moment 1905 » et ses suites, jusqu'à la fin de la IIIe République:</u>

« Les origines de la loi du 9 décembre 1905 », par Michel WINOCK, professeur émérite à l'Université de Paris VIII et à l'Institut d'études politiques de Paris, spécialiste de l'histoire politique et intellectuelle de la France.

« L'évolution de l'attitude de l'Eglise catholique en France et du Saint Siège face à la République et à la laïcité de la fin du XIXe siècle aux années 20 : de vifs conflits à l'émergence de solutions acclimatées à un Etat laïc », par Anne-Violaine HARDEL, directrice du service juridique de la Conférence des Evêques de France, enseignante en master de « Patrimoine religieux » à l'institut catholique de Paris, spécialisée en droit canonique et droit français des religions.

<u>Troisième partie: Depuis la fin seconde guerre mondiale jusqu'à aujourd'hui: une</u> histoire du temps présent de la laïcité en France:

« L'évolution des politiques publiques en matière de laïcité depuis la fin de la seconde guerre mondiale », par Bernard EVEN, docteur en droit public et licencié en histoire, magistrat administratif et référent laïcité ministériel.

« L'évolution de la perception des musulmans de France face à la laïcité depuis le début des années 1980 : un système accepté ou profondément questionné ? », par Razika ADNANI, philosophe et islamologue franco-algérienne, autrice de l'ouvrage « Sortir de l'islamisme », Editions Érick Bonnier, décembre 2024.

<u>Conclusion sur les leçons de l'histoire</u>: La loi du 9 décembre 1905, dont les grandes lignes sont encore aujourd'hui applicables, demeure la pierre angulaire de la laïcité en France et constitue un outil législatif essentiel pour préserver la paix civile. Est - elle menacée ? Devrait - elle évoluer ?

MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT

JUNE 11 JUNE

BIOGRAPHIE DES INTERVENANTS

Razika ADNANI est philosophe et islamologue franco-algérienne, autrice de l'ouvrage « Sortir de l'islamisme », Editions Érick Bonnier, décembre 2024. Après des études de philosophie à l'Université d'Alger, Razika Adnani a exercé en tant que professeur de philosophie jusqu'en 2005 date à laquelle elle quitte l'enseignement pour se consacrer à la recherche et à l'écriture. Elle a été membre du Conseil d'Orientation de la Fondation de l'Islam de France de 2017 à 2024, membre du conseil scientifique du Centre Civique d'Étude du Fait Religieux (CCEFR), membre du groupe d'analyse de JFC Conseil, membre d'honneur de l'association Euromed - IHEDN, et Présidente Fondatrice des Journées Internationales de Philosophie d'Alger. De 2014 à 2016, elle donne des conférences à l'Université Populaire de Caen sur le thème « Penser l'islam ». À partir de 2016, elle collabore avec le ministère de la justice en France, direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), puis avec le ministère de l'intérieur, dans le cadre de la formation des professionnels qui s'occupent des jeunes radicalisés. De 2015 à 2017, elle contribue aux travaux du séminaire Laïcité et fondamentalismes organisé par le Collège des Bernardins. De 2017, elle rejoint l'Université Permanente de Nantes pour donner des conférences sur la pensée musulmane. En 2019, elle est membre du Conseil scientifique du centre d'étude du fait religieux. En 2020, elle donne au Centre civique d'étude du fait religieux (CCEFR) un ensemble de conférences sur le thème : « La réforme de l'islam du 19e siècle à nos jours 2021-2022 ». Elle donne au Centre civique d'étude du fait religieux (CCEFR) un cycle de conférences sur le thème : « La philosophie en terre d'islam ». Depuis 2023, Razika Adnani est membre du Jury du « prix littéraire Gisèle Halimi » et depuis 2024 membre du jury du « prix international de la liberté des femmes Mahsa Amini ».

Jean-Pierre CHANTIN est membre du Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (LARHRA), - Unité mixte de recherche commune à l'université Lumière Lyon-II, à l'université Jean-Moulin Lyon-III, à l'université Grenoble-Alpes, à l'École normale supérieure de Lyon et au CNRS.

MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT
Libert
Libert
Libert
Libert
Libert
Libert
Libert
Libert

Bernard EVEN est docteur en droit public et licencié en histoire, magistrat administratif, actuellement premier vice – président de la Cour administrative d'appel de Versailles, par ailleurs président de formation de jugement à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), co-président de la Commission nationale des impôts directs et taxes sur le chiffre d'affaire, et référent laïcité du pôle ministériel de la transition écologique.

Anne-Violaine HARDEL est directrice du service juridique de la Conférence des Evêques de France, enseignante en master de « Patrimoine religieux » à l'institut catholique de Paris, spécialisée en droit canonique et droit français des religions. Titulaire d'une licence en droit canonique, diplômée de l'Institut d'Administration des Entreprises de Paris et du Magistère de droit des activités économiques de l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne. Elle est l'auteur de l'ouvrage intitulé « Signes religieux et ordre public », aux éditions du CERF 2018 et de nombreux articles portant sur les questions religieuses.

Hervé LEUWERS est professeur d'histoire moderne et de la Révolution française à l'Université de Lille. Il a été directeur des Annales historiques de la Révolution française. Il a notamment publié : Robespierre (Fayard, 2014), Camille et Lucile Desmoulins. Un rêve de république (Fayard, 2018), La Révolution française. Une histoire occidentale (PUF, 2025) et Les 100 mots de la Révolution française (PUF, 2025).

MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT
Librot
Librot
Librot
Librot
Librot
Librot

Michel WINOCK est professeur émérite à l'Université de Paris VIII et à l'Institut d'études politiques de Paris, spécialiste de l'histoire politique et intellectuelle de la France. Docteur es lettres et agrégé d'histoire, docteur en histoire du XXe siècle avec une thèse intitulée "Crises et idées de crise en France (1871-1968)", qui est à l'origine de son ouvrage sur « La Fièvre hexagonale : les grandes crises politiques de 1871 à 1968 ». Membre de la revue "Esprit", puis directeur littéraire aux Éditions du Seuil, fondateur de la collection « Points histoire », il fonde en 1978 la revue "L'Histoire", avec pour ambition de rendre accessible au grand public les meilleurs travaux de la recherche historique. Il a également codirigé avec Jacques Julliard le « Dictionnaire des intellectuels français » aux Éditions du Seuil en 1996. Auteur d'une quarantaine d'ouvrages, Michel Winock est l'un des historiens français les plus prolifiques. Il est notamment l'auteur du "Siècle des intellectuels" (1997) pour lequel il a reçu le prix Médicis 1997 dans la catégorie essai ; des "Voix de la liberté" (2001) salué par l'Académie française, qui lui a décerné par ailleurs son grand prix d'histoire (prix Gobert) pour l'ensemble de son œuvre ; une biographie de Clemenceau chez Perrin en 2007, pour laquelle il a reçu le prix Aujourd'hui la même année ; "Madame de Staël" chez Fayard, prix Goncourt de la biographie en 2010 ; « Les Derniers Feux de la Belle Époque. Chronique culturelle d'une avant-guerre (1913-1914) », aux éditions du Seuil en 2014. Plus récemment, Gouverner la France (Gallimard, 2022) ; « Pompes funèbres. Les morts illustres, 1871-1914 », Perrin, 2024. Il est également éditorialiste de la revue Challenges.

MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSPORTS VILLE ET LOGEMENT Égalité Fraternité

INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT CE COLLOQUE : Date: le vendredi 5 décembre 2025, de 10h à 13h30.

Durée: 3 heures 30 mm sans pause.

Lieu : à l'administration centrale du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la mer et de la pêche et des négociations internationales sur le climat et la nature - Grande Arche de La Défense - Paroi sud / Tour Sequoia, Salle Ségur, 92055 La Défense.

Public au sein de la salle Ségur : des membres du personnel de l'administration centrale du ministère, des services déconcentrés et des établissements publics sous tutelle, des représentants du ministère de l'intérieur et de la fonction publique, et les invités des intervenants.

Inscription nécessaire pour assister à ce colloque :

De préférence avant le 4 décembre 2025, dans la limite des places disponibles, en utilisant le lien suivant: https://enqueteur.sg-drh.developpementdurable.gouv.fr/index.php?r=survey/index&sid=622518&lang=fr

Ce colloque sera filmé :

Il sera diffusé au sein du réseau intranet du pôle ministériel et des 97 établissements publics rattachés

(90.000 agents), en direct, puis en replay à partir du 9 décembre 2025 (un autre lien spécial sera alors communiqué).

Lien pour visualiser ce colloque en direct :

https://stream.lifesizecloud.com/extension/24204085/4cb217e0-952e-4a22-a06c-922f72be13e2

Structure du colloque : selon un mode chronologique, en trois parties, chacune étant déclinée en deux

volets.

Nombre d'intervenants : 6 intervenants, chacun disposant d'environ trente minutes.

Secrétariat du colloque :

Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la mer et de la pêche et des négociations

internationales sur le climat et la nature

Direction des ressources humaines | Secrétariat général

Mme Stéphanie GIRAUDINEAU, Cheffe de bureau - SG/DRH/CMGP/ATC/BPR

stephanie.giraudineau@developpement-durable.gouv.fr

Téléphone: 01 40 81 70 43 - Mobile: (+33) 7 60 85 49 41 La Grande Arche - Paroi sud, Bureau nº 10S31 - 92055 La Défense Cédex - www.ecologie.gouv.fr



Niriaina RASOAVA

Chargée de projet Logiciels Direction du numérique Secrétariat général

27 novembre 2025 2ème rencontre nationale des formateurs internes occasionnels du MTEATTVL

Direction des ressources humaines 46



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



Fraternité



INTERVENTION JOURNÉE NATIONALE DES FORMATEURS INTERNES OCCASIONNELS

Jeudi 27 novembre 2025 SG/DNUM/UNI/DETN/GPBCW/PPB





Sommaire

1. Introduction

Égalité Fraternité

- a. L'outil numérique
- b. Cadre historique de son utilisation
- 2. La sécurité numérique au cœur de nos usages et du choix d'outils numériques
 - a. Qu'est-ce qu'une donnée? Quels types de données manipule t-on?
 - b. Le RGPD
 - c. Les 10 règles d'or en matière de sécurité numérique
 - d. Charte d'usage des services numériques pour notre ministère
 - e. L'IA en deux mots...

3. Les outils de Visio – indispensable aux formations à distance

- a. Visio de l'Etat : présentation générale
- b. Webconférence de l'Etat : présentation générale
- c. Webinaire de l'Etat : présentation générale et démonstration
- 4. Le Bureau numérique ou Bnum
 - a. Présentation générale
 - b. Espaces de travail : présentation et démonstration





1. INTRODUCTION





a. Un outil numérique : Une ressource mais aussi une responsabilité



Outil numérique

Qu'est-ce qu'un outil numérique ?

C'est une application, une plateforme ou un service technologique conçu pour créer, stocker, traiter, transmettre ou partager des informations sous forme digitale.

On le trouve sous différentes formes :

Logiciel, site web, application mobile, service en ligne ou dans un environnement de travail collaboratif

L'outil numérique s'appuie sur :

Des données qu'il collecte ou reçoit

Une **infrastructure** souvent hébergée dans le cloud ou sur un serveur Des **fonctionnalités** qui permettent de les transformer ou de les mettre à disposition

Des usages qui dépendent des choix et de la pratique des utilisateurs

Outil numérique :

Ressource dans -> facilitation dans le travail

- -> amélioration de la communication
- -> Possibilité de collaboration
- -> Soutient l'apprentissage

L'outil numérique augmente notre efficacité, enrichit nos pratiques et rend la formation plus fluide et accessible.

Outil numérique :

Responsabilité -> parce qu'il contient des données personnelles ou sensibles

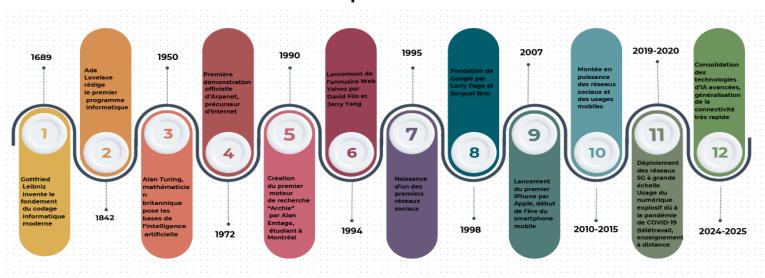
- -> parce que sa mauvaise utilisation peut créer des risques
- -> parce que l'utilisateur joue un rôle clé dans la sécurité
- -> parce que le RGPD impose des obligations

L'outil numérique traite des données et toute donnée implique une responsabilité légale, éthique et professionnelle.





b. Cadre historique de son utilisation



De l'émergence à l'essor : grands moments du numérique

- > Année 2000 : Premières plateformes collaboratives et outils numériques émergents grâce à l'essor d'Internet
- > 2010 : Généralisation des smartphones et multiplication des applications et services en ligne
- > 2020 : Crise du Covid-19 : adoption massive des outils numériques pour la formation à distance





Égalité Fraternité

2. LA SÉCURITÉ NUMÉRIQUE AU CŒUR DE NOS USAGES ET DU CHOIX D'OUTILS NUMÉRIQUES





a. Qu'est-ce qu'une donnée ? Quel type de données manipule t-on?

Qu'est-ce qu'une donnée?

Dans un outil numérique, une donnée est une information qui est créée, enregistrée, stockée, échangée ou traitée lors de l'utilisation de l'outil.

Elle peut:

- > Être produite par l'utilisateur
- > Être produite par l'outil lui-même
- > Être produite par des interactions entre plusieurs utilisateurs

Ces données peuvent être :

- > Du contenu (textes, images, vidéos, documents)
- > Des informations personnelles (identité, coordonnées, identifiant de connexion)
- > Des données techniques (heure de connexion, adresse IP, activités)
- Des paramètres de l'outil (rôles, droits, préférences)
- > Des traces d'usage (clics, navigations)

Données dans outil numérique = tout ce qui laisse une trace

C'est ce caractère traçable qui implique des responsabilités en matière de protection, sécurisation et conformité (RGPD).





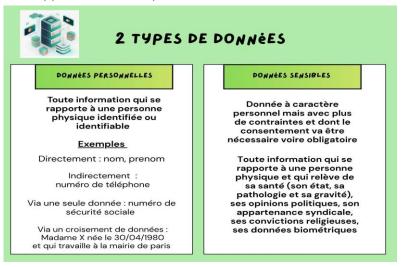
a. Qu'est-ce qu'une donnée ? Quel type de données manipule t-on?

En formation, certaines données nécessitent plus d'attention :

Celles que vous collectez, stockez ou partagez dans vos outils numériques.

On parle alors du traitement de données : Stocker, consulter, échanger, transmettre et visualiser des données.

Pourquoi? Elles concernent directement vos apprenants et leurs parcours.



Comment encadrer légalement la collecte, le stockage et le traitement des données? ...







b. Le RGPD



4 dates à retenir :

√ 6 janvier 1978 : Première loi « Informatique et Libertés »

Création officielle de la CNIL et premières règles françaises de protection des données personnelles

- ✓ 24 octobre 1995 : Directive 95/46/CE du Parlement européen

 Première réglementation européenne pour protéger les données personnelles
 - ✓ 27 avril 2016 : Adoption officielle du RGPD pour le Parlement européen
- √ 25 mai 2018 : Entrée en application directe dans tous les membres de l'UE





b. Le RGPD

C'est quoi le RGPD concrètement?

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est un texte réglementaire européen qui harmonises les règles de traitements des données à caractère personnel dans toute l'Union européenne.

But:

Protéger l'utilisation des données à caractère personnel.

Objectif:

Harmoniser l'encadrement juridique de l'utilisation des données personnelles en Europe.

Pour utiliser des données appartenant à une personne, il faut :

- 1. Avoir un objectif précis -> les données ne peuvent être collectées et utilisées que pour une finalité claire, définie et légitime.
- 2. Avoir le droit d'utiliser ces données (base légale).

On peut utiliser les données si l'une des conditions suivantes est remplie :

- > Consentement : la personne dit « oui » clairement (ex : signature)
- > Exécution d'un contrat : les données servent à respecter un contrat
- > Obligation légale (ex : fiches de présence ou obligations comptables)
- > Sauvegarde des intérêts vitaux (ex : urgence médicale)
- > Mission publique : le traitement est nécessaire pour réaliser une mission d'intérêt public ou liée à l'administration (ex : données collectées par un service public)
- > Intérêt légitime : l'entreprise ou l'organisme peut traiter les données si c'est nécessaire pour ses intérêts légitimes sans nuire aux droits de la personne (Ex : sécuriser un site web ou prévenir la fraude)





b. Le RGPD

Et dans le cadre d'une formation, cela donne quoi?

En résumé :

Le RGPD en formation c'est:

- 1 nformer
- Collecter seulement ce qui est utile
- β \$écuriser
- Permettre les droits des personnes
- 5 supprimer quand ce n'est plus nécessaire





c. Les 10 règles d'or en matière de sécurité numérique

RGPD = Cadre légal

- → Définit les obligations : protéger les données personnelles
- → Fixe les bases légales

Sécurité numérique = l'application concrète

- → Ce sont les gestes du quotidien qui rendent la conformité possible.
- → Protéger ses comptes, ses outils, ses fichiers, ses communications

Pourquoi ce lien est essentiel?

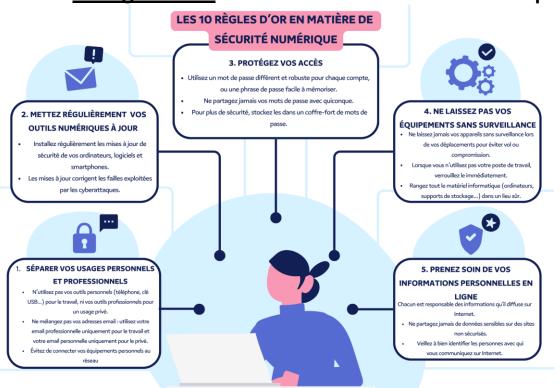
Le RGPD dit ce qu'il faut respecter et la sécurité numérique dit comment le respecter.

Selon l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'informations), il y a <u>10 règles d'or</u> en matière de sécurité numérique.





c. Les <u>10 règles d'or</u> en matière de sécurité numérique







c. Les 10 règles d'or en matière de sécurité numérique







d. Charte d'usage des services numériques pour notre ministère

Objet de la charte:

Informer les utilisateurs du pôle ministériel de leurs droits et obligations dans le domaine numérique.

But:

Protéger la vie privée des utilisateurs et assurer un usage respectueux et transparent des services numériques.

Cadre et finalité de la charte :

- •Définit les règles d'usage des outils numériques du ministère.
- •Assure la conformité avec la déontologie des agents.
- •Garantit la sécurité numérique pour le ministère et ses usagers.
- •S'appuie sur les recommandations de l'ANSSI et de la CNIL et sur le cadre légal en vigueur.

La Dnum a fait l'acquisition pour une durée de 1 an de SoSafe , un environnement de formation en ligne à la sécurité numérique. L'objectif est de nous former et nous sensibiliser à la sécurité numérique.





e. L'IA en deux mots...

L'IA générative : outil qui offre de grandes possibilités pour améliorer nos processus de travail quotidiens.

La direction du numérique a mis en place depuis mars 2025 un portail d'IA génératives(PIAG) pour des usages professionnels : bureautique, analyse de données, aide au développement logiciel, appui au pilotage et conception des politiques publiques.

<u>PIAG</u> offre aux agents un accès à plusieurs IA génératives en mode conversationnel dans un **cadre sécurisé** et **maitrisé**, y compris pour des usages sur des données sensibles en s'appuyant sur des solutions souveraines (modèle Mistral hébergé en environnement SecNumCloud).

Points de vigilance :

Exercer une grande vigilance avec les autres outils d'IA génératives (ChatGPT,, Copilot, etc...) disponibles gratuitement en ligne! Aucune donnée confidentielle ou sensible ne doit être partagée.

Aucune donnée personnelle des agents ou usagers ne doit figurer non plus.

- > L'IA est un outil d'aide, pas de remplacement.
- > L'humain garde le contrôle et doit ainsi veiller à l'exactitude des informations.



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Liberté Égalité Fraternité

3. LES OUTILS DE VISIO INDISPENSABLE AUX FORMATIONS A DISTANCE

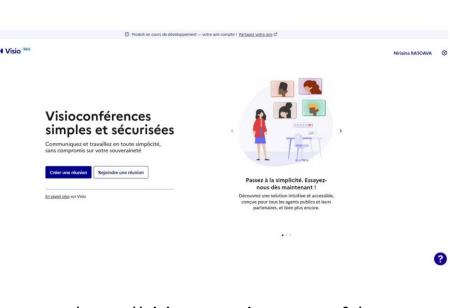


Égalité Fraternité



a. Visio de l'Etat – outil simple

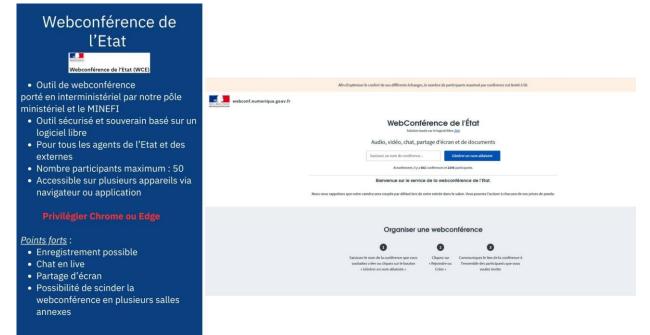








b. Webconférence de l'Etat

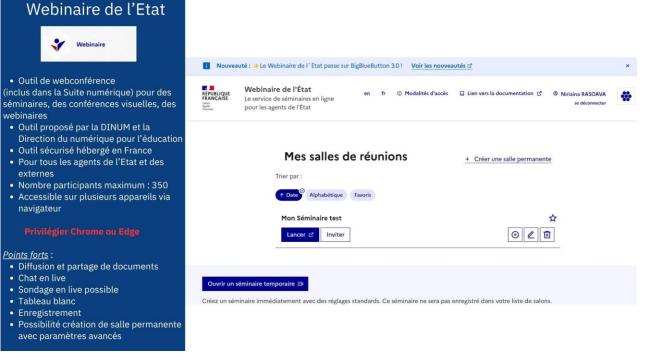


https://webconf.numerique.gouv.fr/





C. Webinaire de l'Etat

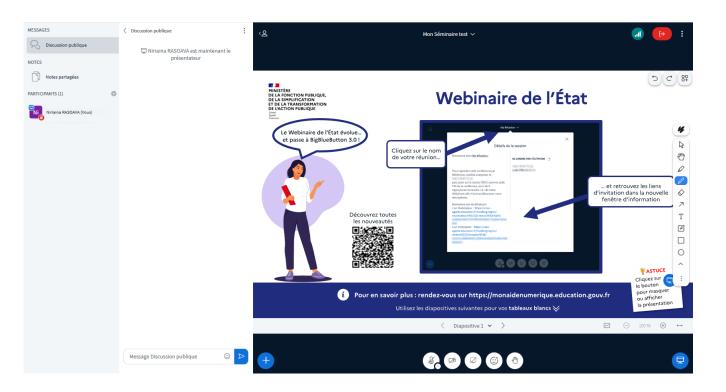


https://webinaire.numerique.gouv.fr/welcome





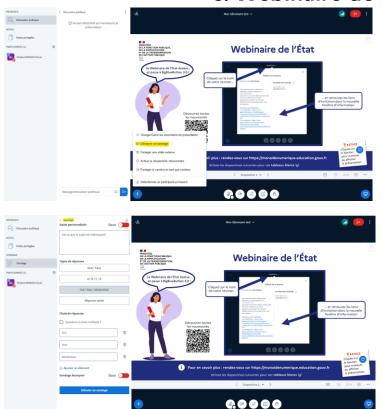
c. Webinaire de l'Etat-le tableau blanc







c. Webinaire de l'Etat-le sondage



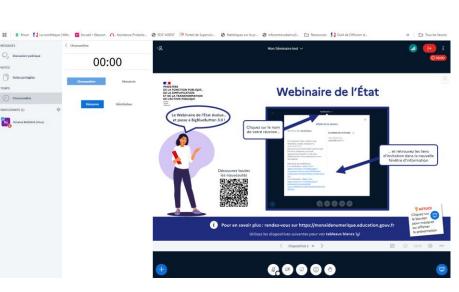






c. Webinaire de l'Etat-le chronomètre/minuteur









c. Webinaire de l'Etat - Création salles groupes de travail

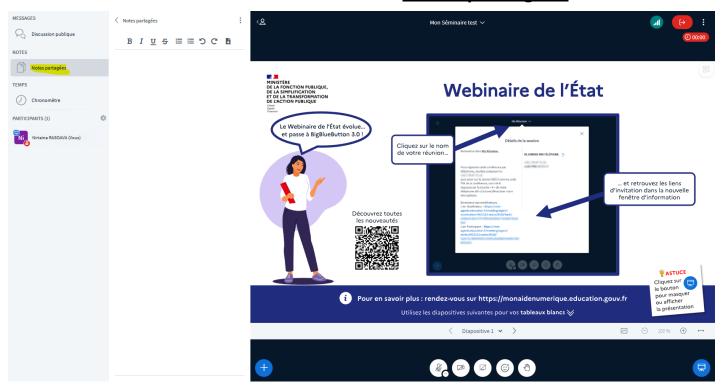


salles pour les gr	oupes de travail		Fermer	Créer
Conseil : vous pouvez glis spécifique.	ser-déposer le nom d'un i	utilisateur poui	l'affecter à un gr	oupe de trava
Nombre de réunions	Durée (minutes)	de réunio rejoindre Faire une la fermet Faire une de la fern	les participants à n privée qu'ils sou capture du tableau ure des groupes de capture des notes neture des groupes 'invitation aux mo	haitent 1 blanc lors de travail partagées lors de travail
Gérer les salles	Affecter aléatoirement	uesignes		
Gérer les salles	Affecter aléatoirement Réunio		Réuni	on 2
		n 1	Réuni Diapositive act	





c. Webinaire de l'Etat-notes partagées





Égalité Fraternité SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

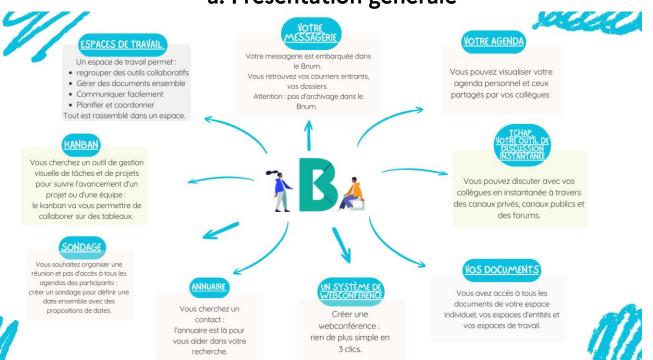
4. LE BUREAU NUMÉRIQUE OU BNUM



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Liberté Égalité Fraternité

a. Présentation générale







b. Les espaces de travail

Comment utiliser un espace de travail dans le cadre de formation?

Avant la formation :

Préparer les participants en centralisant les informations comme le programme, les supports, les liens de connexion, les documents à lire si besoin.

Pendant la formation :

L'EDT devient un outil d'animation et de collaboration avec un partage en direct des ressources avec la possibilité de co-éditer

△Après la formation :

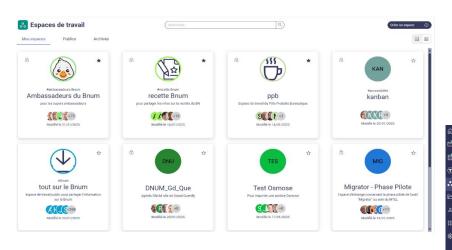
L'espace de travail devient un espace de continuité pédagogique

→ □Tout au même endroit = moins de mails





b. Les espaces de travail







SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Merci pour votre attention



PAUSE DEJEUNER

LA CONFÉRENCE DÉMARRE À 14H00

27 novembre 2025
2ème rencontre nationale des formateurs internes occasionnels du MTEATTVL

Direction des ressources humaines 78 27/11/2025



Albane DEVOUGE

Consultante - ARRC

Conférence sur l'art oratoire pour enrichir vos pratiques pédagogiques « Savoir transmettre : prise de parole & animation »

27 novembre 2025
2ème rencontre nationale des formateurs internes occasionnels du MTEATTVL

Direction des ressources humaines 79 27/11/2025



CLOTURE DE LA JOURNÉE

Émilie MERLEN

Adjointe au sous-directeur FORCQ Direction des ressources humaines Secrétariat général

27 novembre 2025
2ème rencontre nationale des formateurs internes occasionnels du MTEATTVL

Direction des ressources humaines 80 27/11/2025



QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION:

https://enqueteur.sg-drh.developpementdurable.gouv.fr/index.php?r=survey/index&sid=55216 7&lang=fr

27 novembre 2025
2ème rencontre nationale des formateurs internes occasionnels du MTEATTVL

Direction des ressources humaines 81 27/11/2025



MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSPORTS VILLE ET LOGEMENT

Liberté Égalité Fraternité

Direction des ressources humaines